



## BULLETIN DE LIAISON

OCTOBRE 2009

Chers habitants,



Attendus depuis des mois, les travaux de sécurisation de la départementale ont enfin débuté. La durée estimée est de 8 à 9 mois. Les résultats et les bénéfices de ce grand projet pour notre commune sauront vite faire oublier les désagréments occasionnés.

Le projet d'épicerie, porté par Mme Baby, verra le jour dans le courant de l'automne. Des travaux de rénovation sont actuellement en cours afin d'adapter le local de l'auberge (ancienne épicerie Ruhin) prévu pour ce nouveau commerce de proximité. Nous espérons que ce service répondra à vos attentes.

Alain Ciabattini, adjoint délégué à la voirie et aux bâtiments



## Principales délibérations du Conseil municipal

### Conseil municipal du 21 juillet 2009

#### Sécurité Routière : Réalisation de trottoirs sur la RD 202. Suite des acquisitions de terrains nécessaires

**Monsieur Le Maire fait le point** sur la suite des négociations amiables, concernant l'acquisition nécessaire des propriétés privées pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de la RD 202 (du Giratoire à la route des Pellerets), propriétés qui ont fait l'objet d'une demande de DUP. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur une possibilité d'acquisition sans expropriation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de régulariser le transfert de propriété devant notaire de la parcelle cadastrée B1 n° 2161, propriété de Mme et M. Oberson René, pour une partie représentant une superficie de 127 m<sup>2</sup> au prix des dernières transactions effectuées pour du terrain agricole, soit 10 € le m<sup>2</sup>. Le montant de l'acquisition s'élevant à 1.270 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'Acte d'achat, les annexes correspondants et tout document s'y rapportant devant Maître Achard, notaire à Reignier.
- **Décide** de prendre en charge le montant des frais d'acte.

#### Fixation tarif vacations funéraires

**Monsieur Le Maire expose** que suite aux circulaires N°2008.107 et N°2009.6 concernant l'évolution de la législation funéraire et notamment la réforme des vacations funéraires, il convient de prendre une délibération fixant les vacations funéraires qui doivent être comprises entre 20 à 25 euros pour les opérations suivantes :

- Transport de corps hors de la commune de décès ;
- Opérations d'exhumation, de translation et de ré-inhumation des restes mortels (notamment à l'occasion de la reprise des concessions funéraires) ;
- Opérations de crémation du corps d'une personne décédée.

Il précise que le tarif des vacations funéraires sera fixé définitivement par arrêté après avis du conseil municipal.

**Le conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable** pour la fixation des vacations funéraires à 20 euros dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

#### Point sur les projets en cours

- **Hangar communal** : des devis ont été demandés pour l'agrandissement du hangar communal en vue de la future acquisition d'un camion citerne pour les pompiers par le S.D.I.S
- **Enquêtes publiques** : 2 commissaires enquêteurs vont être nommés : il s'agit de M. Raoul JAPPEL pour le Chemin des Vignes de Barjoz et M. Pierre ROGUET pour La Route de l'Etang.
- **PLU** : une ébauche du plan de zonage a été envoyée à la DDE.
- **Sécurisation routes** : des devis ont été demandés afin de mieux sécuriser les routes communales et inciter les automobilistes à ralentir.

## Conseil municipal du 1er septembre 2009

### Personnel communal : embauche en contrat passerelle

**M. Le Maire expose** que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Passerelle est un dispositif qui s'adresse prioritairement aux collectivités territoriales. C'est un contrat de travail à durée déterminée, qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle de jeunes âgés de 16 à 25 ans afin de leur permettre d'acquérir une première expérience professionnelle. La commune d'Arthaz peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune à s'insérer dans le monde du travail. Aujourd'hui les services techniques municipaux assurent plusieurs missions qui font apparaître des besoins en personnel, notamment pour l'entretien des espaces verts.

**Le conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité,

- **Décide** de créer un emploi d'adjoint technique 2ème classe en CAE Passerelle pour une période de 12 mois, renouvelable une fois, avec un temps de travail de 35 heures hebdomadaires et une rémunération correspondant à l'indice minimum de la fonction publique territoriale à laquelle se rattachera l'indemnité d'administration et de technicité.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009.

### Création d'une commission de jumelage

**Monsieur Le Maire informe** les membres du conseil municipal qu'il a été approché par la commune de Talencieux en Ardèche pour un projet de jumelage entre les deux communes. Il précise que ce village situé dans l'Ardèche du Nord, à côté d'Annonay, compte aujourd'hui un peu plus de 900 habitants, pour une superficie totale de 710 hectares. Dans le cadre d'un éventuel jumelage, des échanges scolaires mais aussi des rencontres sportives, associatives ou culturelles pourraient se développer et constituer ainsi la base d'un partenariat entre les deux communes. Dans cette perspective, il propose la constitution d'une commission chargée de la mise en place du jumelage entre la commune d'Arthaz Pont-Notre-Dame et de Talencieux.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de créer une commission de jumelage avec la commune de Talencieux en Ardèche ;
- **Nomme** Mesdames Marie Claire Gobet, Fabienne Morel, Isabelle Murriss, Johane Nourrissat et Messieurs Cyril Pellevat et Nicolas Guimet en qualité de membres de cette commission.

### Point sur les projets en cours

- **PLU** : le règlement a été rectifié et envoyé à l'urbaniste pour la mise à jour.
- **Maison intergénérationnelle** : l'Etablissement Public Foncier a demandé une estimation réactualisée aux Services des Domaines pour la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

- **Enquête publique RD202** : l'enquête commence le lundi 7 septembre prochain jusqu'au vendredi 9 octobre inclus et portera sur la DUP du projet d'aménagement sécuritaire de la Route départementale 202.
- **Extension du groupe scolaire** : l'appel d'offres est en cours de rédaction et le marché sera lancé dans le courant du mois de septembre.
- **Aménagements sécuritaires** : Suite aux essais sécuritaires, deux ralentisseurs seront définitivement posés à Rossat. De plus, un projet de plateau ralentisseur, en concertation avec les services de la DDE, est envisagé sur le secteur de l'église. Des coussins berlinois sont également projetés sur le secteur des Cormants, Cry et Route de Pont Notre Dame. Un marquage au sol a en outre été effectué aux Cormants et à Pilly ainsi qu'à la salle communale.
- **Défense incendie** : Suite à l'état des lieux communiqué par les pompiers sur la protection incendie de la commune, un rappel est fait du constat des pompiers datant de 2005. Il convient donc de prendre rapidement des décisions afin que la protection incendie de tous les secteurs soit correctement assurée. En conséquence des réservoirs souples de stockage de l'eau sont actuellement en cours d'étude ainsi que la pose d'un poteau incendie sur la colonne syndicale dans le secteur de Coudry.

Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont disponibles en intégralité sur le site de la commune [www.arthaz-pont-notre-dame.fr](http://www.arthaz-pont-notre-dame.fr)

#### **Date des prochains Conseils Municipaux à 20h30 :**

- 6 octobre 2009
- 3 novembre 2009
- 1<sup>er</sup> décembre 2009

\*\*\*\*\*

#### **Informations pratiques**

##### ➤ **Embauche d'un nouvel employé municipal :**

Un nouvel employé municipal a rejoint l'équipe. Il s'agit de M. Gabriel Vachoux, 18 ans, originaire de Reignier. De formation paysagiste, M. Vachoux a signé un contrat passerelle, qui est un contrat de travail à durée déterminée, subventionné à 90 % par l'Etat, avec pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle de jeunes âgés de 16 à 25 ans afin de leur permettre d'acquérir une première expérience professionnelle.



##### ➤ **Ouverture d'un institut de beauté à Arthaz :**

Un institut de beauté vient de s'ouvrir sur la commune, au 229, route des Cormants. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Stéphanie Pujol par téléphone au 06 28 32 18 57, ou par internet sur le site <http://evasioninstitut.free.fr>

➤ **Ouverture d'un cabinet de kinésithérapie :**

Le 14 septembre dernier s'est ouvert à Arthaz un cabinet de kinésithérapie, situé au 270, route de la Forge. Les personnes souhaitant prendre un rendez-vous peuvent joindre Mmes Marjorie Bourgeonnier et Julie Hervé au 06 59 56 03 93.

➤ **Commerçants ambulants :**

Un primeur a rejoint la liste des commerçants ambulants du service de proximité du jeudi, à savoir la maison Dupraz de Reignier. Il s'agit vraisemblablement du dernier commerçant à nous rejoindre, la place disponible ne permettant plus d'élargir l'offre.



➤ **Récupération des piles usagées :**

Un récupérateur de piles usagées est disponible à l'agence postale communale.

➤ **Message de la commission Association, Culture et Sport :**

La commission Association, Culture et Sport souhaite honorer les sportifs les plus brillants de la commune et mettre en place une cérémonie annuelle de récompenses sportives. C'est pourquoi la commission invite tous les Arthaziens concernés, quels que soient leurs âges, à se faire connaître en mairie afin de se faire recenser. Pour cela, il est nécessaire de remplir aux critères suivants :

- être licencié dans une fédération
- pratiquer le sport en compétition
- avoir un niveau départemental minimum.

Attention, le club d'affiliation ne doit pas forcément être sur la commune. Les sportifs peuvent exercer leur discipline dans une autre ville/village, mais doivent être impérativement domiciliés à Arthaz.

Toutes les catégories d'âge sont concernées (jeunes jusqu'à la catégorie Juniors, Adultes, Seniors), que ce soit dans un sport collectif ou individuel.

Nous invitons donc tous les sportifs arthaziens à venir se présenter en mairie, et par la même occasion faire connaître leur club ou leur discipline. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la commission Association Culture et Sport en mairie.

➤ **Point sur le site internet de la commune :**

Lancé en début d'année, le site internet de la commune connaît un développement constant. Voici quelques chiffres reflétant la fréquentation du site, du 1<sup>er</sup> janvier au 22 septembre 2009 :

- 5197 visites
- 3205 visiteurs uniques (un visiteur unique est un visiteur qui n'a été comptabilisé qu'une seule fois)
- 05 minutes et 11 secondes, soit le temps moyen passé par visite sur le site.

Les visiteurs viennent principalement de France, de Suisse, mais également de Belgique, des Etats-Unis et d'Angleterre. Les visiteurs étrangers ayant passé le plus de temps sur le site viennent du Brésil, d'Australie, du Danemark, d'Irlande et de Polynésie.

40% des personnes qui sont venues ont répété plusieurs fois leurs visites.  
60% des visiteurs ont navigué sur plusieurs pages avant de se déconnecter.

Les 5 pages les plus consultées sont la page d'accueil, le plan interactif, les Actualités, le sondage et l'agenda municipal.

A noter que le site est régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité (en moyenne 3 fois par semaine). L'objectif est de donner aux Arthaziens l'information la plus récente et la plus complète possible. Actuellement, de nouveaux outils sont en cours de développement pour le site (ex : forum), ainsi que de nouvelles rubriques.

➤ **Information REGAR :**

L'association REGAR (Réseau de Gérontologie Annemasse Reignier) souhaite faire passer le message suivant. Face à la maladie ou à la perte d'autonomie de leur proche, les familles ont souvent besoin de parler, de confier leurs difficultés et leurs inquiétudes à quelqu'un d'attentif. C'est pourquoi REGAR est un lieu d'accueil, d'écoute et de conseil, de soutien pour :

- répondre aux besoins des personnes âgées et aux préoccupations de leur entourage.
- apporter pour chaque situation les informations et éclairages nécessaires.
- permettre de réfléchir aux solutions envisageables, procurer documents et demande d'aide, aide aux démarches.
- accompagner les personnes.

Pour cela, vous avez à votre disposition une écoute téléphonique au 04 50 39 89 25, des entretiens sur rendez-vous au siège de l'association, du lundi au jeudi de 9h à 17h, et le vendredi et samedi matin de 9h à 12h.

Coordonnées : 2 place du jumelage à Annemasse (1<sup>er</sup> étage), [www.regar.info](http://www.regar.info)

## Quelques dates à noter pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 :

10 octobre : Troc-Plantes du Don du sang, 8h à 13h, Place de la Fontaine à Nangy

10 octobre : Loto du Tennis Club, salle communale

14 octobre : Don du sang, 18h à 20h, salle communale de Nangy

17/18 octobre : Salon de la voyance, salle communale, Arthaz-Entraide

24 octobre : Forum des associations, salle communale

07 novembre : Souper dansant de la pêche, salle communale

11 novembre : Cérémonie du souvenir, monument aux morts, à **10h**

14 novembre : Loto du Don du sang, salle communale

22 novembre : Concours de belote du Sou des Ecoles, salle communale

12 décembre : Marché de Noël du Sou des Ecoles, salle communale

## Cela s'est passé à Arthaz PND :

### ➤ Travaux d'assainissement Chapelle-Cormants :

Les travaux d'assainissement ont débuté le 24 août sur le secteur des Cormants/La Chapelle et sont effectués par l'entreprise Decarroux. La durée estimée des travaux est de cinq mois.

### ➤ Rentrée des classes

Le 03 septembre dernier, 96 enfants ont rejoint les bancs de l'école lors de la rentrée (contre 108 élèves à la rentrée 2008). Le nombre de classes reste inchangé, soit 4 classes (petite et moyenne section, grande section-CP, CE1-CE2 et CM1-CM2).



### ➤ Inauguration de l'Agorespace

Le nouvel Agorespace a été inauguré le samedi 05 septembre 2009, en remplacement de l'ancien, en mauvais état. A cette occasion, jeunes, enfants, parents d'élèves, pompiers, joueurs d'Arthaz Sports et conseillers municipaux se sont affrontés lors de matchs amicaux multisports (foot, volley, tennis-ballon...).



## ➤ Incivilités et dégradations

Vous avez sans doute constaté de plus en plus d'incivilités dans tous nos hameaux : dépôts sauvages de déchets en tous genres aux abords des routes, sur les parkings de la commune, dégradations dans les abris-bus, sans compter les nombreuses nuisances sonores.

N'oublions pas que les heures passées à nettoyer ou réparer les dommages représentent des frais importants pour la commune (soit 20% du temps de travail de nos employés municipaux). Nous souhaiterions qu'un soin particulier soit apporté à la propreté de notre village, pour le bien-être de tous, mais également pour l'environnement.

### Mot du Maire, Cyril Pellevat

Le 11 septembre s'est tenue une réunion à l'aéroclub d'Annemasse entre M. Gonnet, représentant la direction, et moi-même, accompagné de Jean-Claude Vial, conseiller municipal. Le sujet portait sur les plaintes reçues en mairie concernant l'activité du Club aéronautique.

Nous avons exposé à la direction les nuisances rencontrées principalement sur les hameaux de Rossat et du Cry, comme la fréquence des vols, le non-respect des couloirs aériens, les craintes liées à l'agrandissement de la piste, etc. Nous avons eu un échange constructif sur les préoccupations de chacun et avons fixé une stratégie commune afin de lutter contre les débordements de certains pilotes dont sont également victimes les dirigeants.

Concernant le non-respect des couloirs aériens, il a été décidé de créer une liste en mairie, recensant les vols qui ne suivent pas le tracé, avec les heures et numéros d'immatriculation. Ce travail permettra d'identifier les contrevenants et étudier les actions à mettre en place. Si les contrevenants sont du club d'Annemasse, une information sera rediffusée, ou des sanctions seront prises. Si ces derniers sont des «touristes», rien de concret ne pourra être fait. Si les vols sont en direction de l'aéroport de Genève, d'autres types de procédures peuvent être engagées.

Concernant la fréquence des vols, l'aéroclub est passé de 40'000 heures de vol il y a trois ans à 28'000 heures sur les douze derniers mois. Les horaires de formation des pilotes ont également été réduits, avec une amplitude horaire moins importante.

Enfin, au sujet de l'agrandissement de la piste et le risque de voir arriver de nouveaux avions plus imposants et plus bruyants, il nous a clairement été signifié que l'aménagement concerne uniquement le goudronnage d'une piste existante. La configuration de l'aéroclub ne permet pas d'accueillir d'appareils plus importants qu'aujourd'hui et ne permet pas une intensification de son activité.

Nous sommes conscients que nous n'arriverons pas à résoudre l'ensemble des nuisances du jour au lendemain, cette rencontre nous a permis d'amorcer un dialogue que nous voulons constructif et responsable.